

3003 Berne, le 31 octobre 1973

p.A.14.41.50. - BRG/hm

Monsieur Walo H ö r n i n g
Waaghausgasse 5

3011 B e r n e

Monsieur,

Je viens de prendre connaissance du procès-verbal de l'entrevue que M. le Président de la Confédération, accompagné de M. le Chancelier Huber et de quelques autres collaborateurs, a accordée à une délégation de Heliswiss le 26 octobre 1973. A mon grand étonnement, pour ne pas dire plus, j'y trouve une déclaration de votre part selon laquelle je n'aurais fait aucune allusion aux problèmes de notre politique extérieure à l'occasion de l'entretien que j'ai eu avec vous à mon bureau.

J'ai sur cet entretien mes notes personnelles ainsi que la note rédigée par le collaborateur qui était présent. Je vous rappelle donc ce qui suit :

1. L'entretien a eu lieu non pas le 15 août, comme vous l'avez indiqué, mais le 16 août, à 16h.15, soit le même jour que la séance de votre comité de direction.
2. Vous avez exposé en premier lieu la crainte que vous inspirait la décision du Conseil fédéral de voir Heliswiss perdre par la suite les affaires que la société espérait conclure avec le monde arabe.
3. Vous m'avez déclaré ensuite que Heliswiss allait très vraisemblablement se départir du contrat libyen et demandé si

nous étions prêts à vous faciliter la chose en confirmant au gouvernement libyen que la résiliation intervenait sans faute de la part de Heliswiss, mais qu'elle était due à la réaction générale provoquée en Suisse par le bruit. Je vous ai répondu que l'affaire méritait examen, mais que vous deviez vous adresser pour cela au Chef du Département compétent et non pas à celui du Département politique.

4. J'ai ajouté, dans l'idée de vous faire perdre toute illusion, que le Conseil fédéral avait été unanime à admettre l'inopportunité du contrat passé par Heliswiss et que M. Guldemann avait été chargé de vous communiquer la décision du gouvernement, dont vous deviez comprendre les préoccupations politiques. A l'appui de la position du Conseil fédéral, je ne vous ai indiqué aucune raison autre que purement politique.
5. En guise de conclusion, je vous ai enfin donné l'assurance qu'en revanche les autorités fédérales feraient de leur mieux pour favoriser l'activité de Helisuisse à l'étranger chaque fois que cela serait possible. J'ai relevé encore qu'il y avait déjà eu une certaine collaboration avec le délégué à la Coopération technique et qu'il y aurait lieu de rechercher par la suite des possibilités de coopération avec le chef responsable de l'Aide en cas de catastrophe.

L'entretien s'est terminé sur vos remerciements. J'apprends aujourd'hui seulement que vous me l'aviez demandé sur le conseil que M. Guldemann vous avait donné précisément en raison des implications relevant de notre politique de neutralité. La note de M. Guldemann permet, elle aussi, de

- 3 -

juger ce que vaut la légende selon laquelle l'attention de Hellswiss n'aurait jamais été attirée sur cet aspect de l'affaire. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce chapitre pénible.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

elg. Graber

(Graber)

Copies:

- Monsieur l'Ambassadeur Thalmann
- Monsieur l'Ambassadeur Diez
- Monsieur l'Ambassadeur Gelzer